

# PROCES-VERBAL REUNION ORDINAIRE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 avril 2023 à 18 H30

**Présents :** M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER-GAILLARD, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE.

**Absents excusés :** M. Pierre DUSSIDOUR qui a donné pouvoir à M. Patrick VERGEZ, Mme Corine LELAVANDIER.

Madame Corine VALADE a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

### **CONTRAT AFFERMAGE ASSAINISSEMENT**

Présentation par les services de Charente-Eaux des différentes possibilités administratives pour le renouvellement du contrat d'affermage en cours, qui se termine en avril 2024 par Madame Amandine MAHERAULT.

Le conseil municipal souhaite reconduire le système actuel de concession de service public. Pour ce faire il est proposé de faire appel aux services de Charente-Eaux (mission d'assistance, conseil..), par le biais d'une convention ou autres.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vente d'un bien, appartenant à la SCI GESSI domiciliée 1 Impasse de la Colline 16160 LE GOND PONTOUVRE. Bien situé section AD N° 88 – 2 Rue de l'Eglise Saint-Romain à Villebois-Lavalette surface au sol de 32 m2. Ce bien est vendu pour 50 000 € à Madame Anne DESVARS et Monsieur Alexandre BIGOT Angoulême.

**Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité**

Vente d'un bien, appartenant aux conjoints MAMER. Biens situés section ZE N° 108, 211 et 89 – 12 Rue du Lion d'Or à Villebois-Lavalette surface au sol de 2085 m2. Ce bien est vendu pour 170 000 € à Madame Céline AUGERAUD 16320 Villebois-Lavalette.

**Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité**

**Madame Corine VALADE se retire de la salle, le dossier concernant sa famille.**

Vente d'un bien, appartenant aux conjoints DUMAS et conjoints VALADE. Biens situés section AL N° 13 – Le Bourg à Villebois-Lavalette et ZE N° 18 Les Clos à Villebois-Lavalette surface au sol de 2272 m2. Ce bien est vendu pour 34 000 € à Monsieur et Madame Steven Patrick HINAULT de Villebois-Lavalette.

**Le conseil municipal vote 13 voix CONTRE à l'unanimité**

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur et Madame Jean-Claude BOUSSEAU 3 Chemin du Général Malletterre 24100 BERGERAC. Biens situés section ZD N° 45 & 119 – 1 Avenue de Maison Blanche à Villebois-Lavalette surface au sol de 1 ha 10 a 64 ca. Ce bien est vendu pour 450 000 € à la SCI MAD FAMILY 16170 VAL D'AUGE.

**Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité**

Vente d'un bien, appartenant aux Consorts CORRADINI/YOUSSEF BEN SLIMANN/LESNE. Biens situés section ZE N° 90 & 109 – 10 Rue du Lion d'Or à Villebois-Lavalette surface au sol de 9 a 20 ca. Ce bien est vendu pour 120 000 € à Monsieur PALMERI de GURAT (16).

**Le conseil municipal vote CONTRE à l'unanimité**

### **DOSSIER AIDE SOCIALE**

Renouvellement du dossier d'aide sociale de Madame Monique REVOLTE pour la prise en charge des frais d'hébergement à la maison de retraite de Gamby.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

### **CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE BESOIN OCCASIONNEL**

Notre contrat PEC sur lequel se trouve Matis HEMON se termine au 30 juin 2023, nous devons donc créer 1 Poste d'adjoint technique territorial non permanent à 35 H pour accroissement temporaire d'activité à pourvoir au 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour un an.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

### **REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)**

Comme nous en avons déjà parlé en novembre 2022, le régime indemnitaire a remplacé la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés. Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

Celles-ci sont cumulatives mais différentes dans leur objet comme dans leurs modalités de versement. C'est un arrêté du maire qui attribuera le montant du versement.

Ce régime indemnitaire n'est actuellement versé qu'aux agents stagiaires et titulaires nous souhaitons l'étendre aux agents contractuels.

Nous avons reçu l'avis favorable du Centre de Gestion de la Charente pour étendre ce régime indemnitaire aux agents contractuels, nous devons maintenant prendre la délibération correspondante.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

### **LOYER France SERVICES**

Je vous rappelle notre discussion au sujet du loyer de la Maison France Services dans le bâtiment du 74 Grand'Rue, pour le 1<sup>er</sup> étage, le rez de chaussée étant financé par la commune.

Nous sommes tombés d'accord pour 500 € de loyer parmois, sachant que la CCLTD prendra à sa charge le montant du loyer du cabinet de médecin libre, à la Maison de Santé au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Une convention sera signée dans ce sens.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **ENTRETIEN BORNES INCENDIE**

Le Syndicat d'Eau Potable de la Charente nous a proposé de conventionner avec le délégataire d'eau potable en place sur la commune pour la vérification et l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie (bornes).

Ils nous proposent de passer une convention tripartite avec une participation de 54 € HT par appareil d'incendie. Vérification faite tous les deux ans.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **DEMANDE SUBVENTION SORTIE ECOLE ELEMENTAIRE**

Nous avons reçu une demande de subvention de la part de l'école élémentaire Jean Tautou pour une sortie au Chambon avec les classes CM1/CM2 du 20 au 23 juin 2023.

Ils nous demandent 25 € par enfants soit 25 € x 6 =150 €.

**Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité**

## **DIVERS**

- Abri bus Champ de Foire
- Titres sécurisés (Cartes identité, passeports).
- Présentation du dossier de renouvellement des Petites Cités de Caractère le 4 mai 2023
- Visite début juillet avec les services du Département et de la Région pour le label Villes et Villages Fleuris.

La séance est levée à 20 H. Prochaine réunion le 15 mai 2023 à 18 H 30.